

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 21 présents à la séance,

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°4), Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°2), Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°3), Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

ETAIENT EXCUSÉES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (pour le point n°1)

ETAIT ABSENTE :

Mme Marlène DA SILVA

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

📠 01 75 19 41 20

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 21 FEV. 2023

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

AFFAIRES SCOLAIRES – ENSEIGNEMENT – PREVENTION

2. Dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin.

Rapporteur : Mme TEXIER

3. Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

4. Communication relative aux actions de prévention

Rapporteur : Mme IDORANE

VOIRIE – FUNERAIRE

5. Dénomination de l'avenue Félix et Marie Bracquemond.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

6. Rétrocession de concessions funéraires.

Rapporteur : M. HUBERT

SUBVENTION – FINANCES

7. Approbation du contrat de développement Département - Ville 2022 - 2024

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

8. Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

Rapporteur : M. DECOUX

9. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - Passage au référentiel M57.

Rapporteur : M. HAZARD

RESSOURCES HUMAINES

10. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

11. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Mme TEXIER

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 NOVEMBRE 2022 à 18h00

L'appel nominal étant effectué et le quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente Monsieur Hermann LE BAS, directeur général adjoint chargé des moyens et innovations. À ce titre, il s'occupe des directions et services des finances, de l'informatique, des relations publiques et des loisirs, des archives et des affaires juridiques. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions relatives au procès-verbal.

Monsieur MORON note que certains détails de l'intervention de Madame FLAMANT sont éludés, notamment le constat de hausses de température supérieures à celles prévues à la piscine et dans les écoles.

Monsieur le Maire propose que chacun corrige ses propres propos.

Monsieur MORON souhaite compléter sa propre déclaration, en page 6 du compte rendu, avant la phrase « *Au-delà des « mesurette»...* » comme suit : « *Denis MORON demande s'il ne serait pas temps de se réunir régulièrement autour d'une table pour faire autre chose que les mesurette annoncées aujourd'hui qui ne font pas preuve de beaucoup d'imagination.* »

Monsieur le Maire note le point. Il propose d'adopter le PV ainsi modifié.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité sous réserve de rectification demandée. Mme PARPEX et M. VILLEMUR (pouvoir à Mme PARPEX) ne prennent pas part au vote.

AFFAIRES SCOLAIRES – ENSEIGNEMENT – PRÉVENTION

2°) Dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER explique que la délibération fait suite à la séance du 19 mai dernier, au cours de laquelle le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le vœu pour la dénomination de l'école maternelle Goéland et Pingouin. Le maire a ainsi reçu mandat pour mener une consultation avec l'Éducation nationale et le conseil de l'école maternelle située 14, rue Croix-Bosset, communément

appelée « maternelle Croix-Bosset », en vue de changer sa dénomination pour lui donner le nom de Goéland et Pingouin.

L'inspectrice de l'Éducation nationale, puis le nouvel inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Sèvres arrivé en septembre dernier ont été saisis. Un avis favorable a été donné à chaque fois et confirmé par courrier du 9 novembre dernier. Le conseil de l'école maternelle Croix-Bosset a également été consulté et informé lors de sa réunion du 23 juin dernier ; un avis favorable a été donné. Le changement de dénomination vise à rendre hommage à l'action d'Yvonne et Roger HAGNAUER qui étaient fondateurs de la Maison des Enfants de Sèvres et appelés Goéland et Pingouin durant l'occupation.

Madame TEXIER rappelle que différentes actions municipales ont d'ores et déjà été menées ces dernières années pour honorer leur mémoire, notamment :

- La pose d'une signalétique en pierre de lave devant l'école maternelle Croix-Bosset ;
- La pose d'une plaque en 2005 sur le mur extérieur de l'école élémentaire Croix-Bosset ;
- La pose d'une plaque en 2015 déclarant « Yvonne HAGNAUER, Juste parmi les Nations » dans l'escalier d'honneur de la mairie ;
- En 2018 et 2019, 600 enfants de CM2 ont reçu une bande dessinée « La Guerre de Catherine » écrite par Julia BILLET et dessinée par Claire FAUVEL, bande dessinée primée au festival d'Angoulême 2018 en ayant reçu le « Prix jeunesse » et racontant l'histoire romancée d'une enfant cachée à la Maison des Enfants de Sèvres ;
- Représentation du visage d'Yvonne HAGNAUER en 2021 sur la fresque monumentale représentant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, apposée sur un mur près du collège, avec la mention « *Yvonne HAGNAUER, dite Goéland, Maison des Enfants de Sèvres, Juste parmi les Nations, 1974* » ;
- À l'occasion des 40 ans du décès d'Yvonne et Roger HAGNAUER, une exposition en leur honneur sera organisée.

Les anciens de la Maison des Enfants de Sèvres ont été consultés et interrogés sur le lieu de mémoire à retenir. Ils ont alors exprimé le souhait de s'en remettre au choix du Conseil municipal. Il est proposé de dénommer l'école maternelle située 14, rue Croix-Bosset « école maternelle Goéland et Pingouin » pour rendre hommage à l'action d'Yvonne et Roger HAGNAUER.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER fait part de la fierté de son groupe de voir aboutir cette demande ancienne qu'il avait portée au Conseil municipal dans cette mandature et dans la précédente. Elle se dit assez émue de la décision qui a été prise. Selon Madame CANDELIER, les anciens de la Maison des Enfants de Sèvres le seront aussi en apprenant la nouvelle, car ils œuvrent depuis de nombreuses années pour que la mémoire d'Yvonne et Roger HAGNAUER se perpétue. Elle rappelle que, dans cette période terrible de l'histoire de France, Yvonne et Roger HAGNAUER étaient de ceux qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour sauver d'une mort certaine des enfants et des adultes, quelles que soient leur origine, leur nationalité et leur religion.

Selon Madame CANDELIER, il est parfois nécessaire de se rappeler cette histoire. Le fait d'inscrire le plus durablement possible la mémoire de ces personnes et de leurs actions dans la mémoire locale est une excellente chose, à la fois pour les générations actuelles et futures. Il faudra

poursuivre dans les prochaines années l'explication des raisons qui ont amené le Conseil municipal à donner ce nom à cette école maternelle et l'histoire qui s'y rattache.

Madame CANDELIER souligne une forte résonance de la décision avec l'actualité. Elle imagine que, si Yvonne et Roger HAGNAUER étaient encore présents, ils n'auraient pas fermé leur porte aux réfugiés ukrainiens ni aux réfugiés du continent africain.

C'est avec beaucoup d'émotion que le groupe de Madame CANDELIER votera la délibération, heureux que la décision aboutisse, en attendant une belle cérémonie d'inauguration d'une plaque avec l'ensemble des acteurs qui ont participé à cet hommage.

Monsieur le Maire note que cette fierté est partagée par tous les membres du Conseil. C'est la fierté de mettre en avant deux personnes tout à fait exemplaires par leur comportement durant la Deuxième Guerre mondiale, avant et après, par leur vie entière, notamment en termes de pédagogie. Il observe que ce sont des personnalités hors du commun ; l'hommage qui leur est rendu est tout à fait juste.

Monsieur le Maire fait état d'une légère divergence sur le lieu, l'opposition ayant préféré choisir un lieu d'ores et déjà existant. Le choix de l'école maternelle qui occupe maintenant l'emplacement de la Maison des Enfants de Sèvres s'imposait.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu les anciens de la Maison des Enfants de Sèvres, contents. Il a été convenu d'organiser une exposition dans les prochaines années à l'occasion d'une date anniversaire des décès de Roger et Yvonne HAGNAUER. Il espère qu'une unanimité se dégagera du Conseil pour ces deux personnes, dont il convient d'être fier.

Il soumet la délibération au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3°) Désignation de représentants de la Ville pour siéger au sein de divers organismes

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire explique que, au lieu de deux titulaires et deux suppléants dénommés pour siéger au conseil d'administration du collège et du lycée, ce sont à chaque fois un titulaire et un suppléant qui doivent être désignés. Il s'agit de modifier la précédente délibération.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide, à l'unanimité, ne pas recourir au scrutin secret.

Monsieur DUPLEX remarque qu'il est arrivé à 18 heures 07 à la commission financière la semaine précédente, alors que la commission traitait le point 9. Il a reçu une réponse formelle par rapport à son retard. Il souhaite que, comme dans l'assemblée du Conseil municipal, la commission financière ne soit pas trop formelle.

Monsieur le Maire propose d'abord les candidatures de Monsieur CHABOUD, titulaire, et Madame TEXIER, suppléante, pour le collège de Sèvres, puis celles de Madame IDORANE, titulaire, et de Madame TEXIER, suppléante, pour le lycée Jean-Pierre Vernant.

Devant l'absence d'interventions, il soumet successivement les deux désignations aux voix.

Conseil d'administration du collège de Sèvres

Sont élus à l'unanimité avec 1 abstention : M. MORON. M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD ne prennent pas part au vote :

Membre titulaire
M. Christophe CHABOUD

Membre suppléant
Mme Anne TEXIER

Conseil d'administration du lycée Jean-Pierre Vernant

Sont élus à l'unanimité avec 1 abstention : M. MORON. M. DUPLEX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD ne prennent pas part au vote

Membre titulaire
Mme Nadia IDORANE

Membre suppléant
Mme Anne TEXIER

4°) Communication relative aux actions de prévention

Rapporteur : Madame IDORANE

Madame IDORANE fait état de deux expositions qui se sont tenues du 2 au 18 novembre, relatives aux droits et devoirs des jeunes à l'Hôtel de Ville et à l'Esc@le. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité des actions menées par la municipalité en matière de prévention.

Malgré la crise sanitaire, la Ville s'est mobilisée depuis deux ans pour mettre en œuvre sa politique de prévention qui est globale et mobilise de nombreux acteurs comme son chargé de prévention, la police municipale, son service jeunesse, le Conseil Communal des Jeunes (CCJ), ses établissements scolaires, la police nationale, les représentants de justice et les services de l'État, le CCAS, les associations sévriennes, son service technique et les services de GPSO.

Dans le cadre de cette mobilisation, Madame IDORANE annonce que le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) se réunira en assemblée plénière le vendredi 13 janvier 2023 en présence de Monsieur le préfet et de Monsieur le procureur de la République, ainsi que des différents partenaires évoqués précédemment, afin d'échanger sur les enjeux en matière de sécurité et de prévention sur le territoire. Le CLSPD est la boîte à outils de la prévention à Sèvres. Il permet au quotidien de concrétiser le travail collégial.

Madame IDORANE présente les nombreuses actions menées par la Ville répertoriées dans deux catégories. La première catégorie concerne les actions qui relèvent directement des mises en œuvre des fiches d'action du CLSPD. La seconde catégorie regroupe les actions qui ne sont pas liées directement à une action du CLSPD.

Concernant les actions de prévention des fiches du CLSPD, il s'agit de :

- une action de sécurité routière en partenariat avec les CRS de Vaucresson, mise en place chaque année avec les élèves de CM1. Ils bénéficient d'une formation théorique et pratique sur la sécurité routière aux mois d'octobre et mai. Toutes les classes de CM1 de la Ville (écoles publiques et écoles privées) participent à ce dispositif, soit environ 250 élèves ;
- renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires. En février 2021, la Ville a installé deux plateaux traversants dans la rue Victor Hugo afin de ralentir la vitesse des automobilistes. La police municipale est également présente une fois par semaine devant les établissements scolaires Croix-Bosset et Gambetta ;
- établir un plan de sensibilisation aux risques liés aux consommations de produits psychoactifs et d'alcool. En 2021 et 2022, des actions de prévention aux addictions se sont déroulées lors des initiations au Code de la route et à la conduite avec deux ateliers chaque année, à savoir un atelier avec la Police nationale et un avec la cellule jeunes consommateurs de l'hôpital de Sèvres ;
- dans le cadre des interventions cyberprév, six interventions ont été menées au lycée par l'Esc@le en 2022 contre deux en 2021. Pendant ces interventions ont été abordées les addictions aux jeux vidéo et aux écrans ;
- accueillir des collégiens exclus de leurs établissements scolaires en attendant les réaffectations. Depuis 2021, 16 conventions d'accueil ont été signées entre l'Esc@le et le collège pour 13 élèves ;
- développer et coordonner l'offre de loisirs pendant l'été et les vacances de la Toussaint 2021. La Ville a proposé des activités sportives gratuites ouvertes à tous sur le terrain de sport Danton dans le cadre d'une politique d'aller vers. De plus, l'Esc@l'anim organise lors de chaque vacance des activités à destination des adolescents ;
- renforcer les initiatives citoyennes du CCJ. Depuis 2021, le CCJ a organisé plusieurs initiatives citoyennes axées sur l'écologie, la solidarité et le sport. De nombreux projets sont mis en place, comme des *clean walks* aussi appelés « marches propreté » afin de nettoyer les rues, des collectes alimentaires au profit du relais sévrien, des ateliers d'aide informatique à destination des seniors.

Concernant les actions non mentionnées dans les fiches actions du CLSPD, il s'agit de :

- la prévention des cambriolages, des vols et des escroqueries. Il a été constaté que les victimes des cambriolages, vols et escroqueries sont généralement des seniors. Pour répondre à cette problématique, la Ville en partenariat avec la Police nationale a organisé deux actions de prévention à destination de ce public. En 2021, lors de la semaine bleue, les seniors sévriens étaient conviés à une conférence sur les vols et escroqueries, animée par la Police nationale. En 2022, lors du portage de repas par l'espace seniors, un agent des forces de l'ordre est intervenu au domicile des bénéficiaires des repas pour les sensibiliser sur les cambriolages, les vols et les escroqueries. Par ailleurs, la Ville via ses différents canaux de communication, le Sévrien et les réseaux sociaux ainsi que la plateforme Voisins vigilants sensibilise régulièrement les Sévriens sur les thématiques et les invite à s'inscrire à l'opération « Tranquillité vacances » proposée par la Police nationale ;
- la sécurité routière. En 2021, la Ville a organisé une journée d'initiation à la trottinette

électrique sur le parvis du collège, afin de sensibiliser le public à ce nouveau mode de transport et aux règles de sécurité afférentes. Plus de 110 participations sont à noter. En 2022, une initiative au vélo électrique s'est déroulée au sein de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville avec plus de 40 participations. En 2021 et 2022, comme chaque année, l'Esc@le en partenariat avec « Action Jeunes » a organisé la semaine de l'initiative au Code de la route et à la conduite. Durant cette semaine, 16 jeunes assistent à des cours de Code de la route et de conduite automobile, ainsi qu'à des interventions de la Police nationale, de la Consultation Jeunes Consommateur (CJC) et de la Croix-Rouge. Le dernier jour, lors de l'épreuve du Code de la route et de la conduite, deux jeunes obtenant les meilleurs résultats se voient financer leur permis par la Ville ;

- les chantiers éducatifs. Afin de participer à l'insertion professionnelle des jeunes sévriens en difficulté socio-économique, la Ville en partenariat avec « Action Jeunes » a développé des chantiers éducatifs comme la rénovation de la Maison de la colline et l'installation d'infrastructures lors de la Grande tablée. Ces chantiers permettent aux jeunes de financer des projets personnels ou des formations qui sont construits tout au long de l'année avec les éducateurs d'« Action Jeunes » ;
- l'accompagnement des collégiens et des lycéens. Afin de répondre aux inquiétudes et aux difficultés des jeunes et alors que chaque professionnel constate que la crise sanitaire a aggravé leur niveau d'anxiété, plusieurs dispositifs sont animés par la Maison de la Famille tels que les entretiens psychologiques des collégiens et lycéens qui se présentent spontanément ou qui sont orientés par les équipes pédagogiques. En 2021, 36 jeunes ont bénéficié de ces entretiens anonymes et gratuits contre 24 en 2020. Il s'agit d'un service d'autant plus important que l'Éducation nationale n'a de son côté pas pu pourvoir aux postes de psychologue scolaire au collège, ni d'assistante scolaire ni de médiateur éducatif ;
- les entretiens psychologiques adultes. Dans le cadre de ces entretiens réalisés à la Maison de la Famille, 198 familles ont été suivies en 2021 par deux psychologues, soit une hausse de 40 %. Parmi ces entretiens est constatée une hausse de l'accompagnement des plus de 12 ans. 51 % des mineurs reçus lors de ces consultations sont des adolescents. Pour mieux répondre à cette demande, la Maison de la Famille a augmenté son offre d'entretiens psychologiques en augmentant de 23 % le temps de présence des psychologues. Des séances de yoga déstress sont proposées aux élèves de 3^{ème} à l'approche de l'examen du brevet en présence d'une psychologue. 22 jeunes en ont bénéficié en 2021. Des groupes de réflexion et d'expression sur l'estime de soi et des séances de yoga sont proposés aux collégiens. Des 3^e ont pu assister à ce dispositif. Des séances ont été organisées pour 220 élèves de 4^e sur le thème du mode relationnel. Des interventions et des groupes de parole ont été proposés aux adolescents de l'Esc@le avec une psychologue clinicienne.

Un remerciement particulier est adressé à la Maison de la Famille, en particulier à sa présidente Élisabeth PACREAU-LEDAIN, ainsi qu'à sa directrice Annie BURKEL, qui en assure les activités de psychologue.

Madame IDORANE conclut son propos en remerciant tous les acteurs de la prévention à Sèvres pour leur mobilisation.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite savoir à quel public s'adresse la sensibilisation aux drogues et à l'alcool.

Madame IDORANE répond que c'est pour les adolescents, de 12 à 18 ans.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ fait état d'une initiation au Code de la route avec « Action Jeunes ». Elle souhaite savoir si cela commence à partir de 15 ou 18 ans et s'il s'agit du code voiture ou deux roues.

Madame IDORANE indique que c'est à partir de 16 ans pour la conduite en voiture.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ demande ensuite à qui s'adressent les chantiers éducatifs pour les jeunes en difficulté socio-économique.

Madame IDORANE explique qu'« Action Jeunes » adresse à la Ville certains jeunes qu'elle accompagne.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER souligne l'aspect intéressant de la communication, tout en regrettant qu'aucun support ne soit mis à disposition des conseillers en séance. Elle souhaite que soit améliorée la diffusion de ces communications, précisant que, après la projection publique d'une communication par Madame FLAMANT lors du dernier conseil municipal, la transmission lui en a été refusée. Madame CANDELIER souhaite que le texte présenté ce jour par Madame IDORANE soit partagé rapidement.

Elle remercie Madame IDORANE de son information relative à la tenue du prochain CLSPD le 13 janvier 2023, lequel ne s'est pas réuni depuis longtemps. Le CLSPD est généralement un lieu intéressant d'échange d'informations et de points de vue avec l'ensemble des acteurs de la prévention.

Madame CANDELIER remarque ensuite que plusieurs actions de prévention menées par la Ville portent sur la sécurité routière. Les actions menées avec « Action Jeunes » pourraient donner lieu à un compte rendu et à des échanges avec l'association, indépendamment du CLSPD, pour une meilleure compréhension de son action globale.

Madame CANDELIER s'étonne qu'aucune prévention de violences conjugales ou de maltraitance vis-à-vis des enfants n'ait été évoquée dans le propos, alors que ce sont des sujets existants et persistants, voire en augmentation ces dernières années.

Madame IDORANE répond que des questions portaient sur cette thématique dans l'exposition « Moi, jeune citoyen » qui s'est tenue en mairie.

Monsieur le Maire prend note des différentes observations et cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON souligne que le sport est connu comme étant un moyen essentiel et fondamental pour permettre à des jeunes de se socialiser et de ne pas tomber dans la délinquance. Il souhaite connaître davantage de détails sur les actions menées en ce sens. Il s'interroge aussi sur une possible aide de la municipalité en direction de ces jeunes, pour qu'ils puissent s'inscrire aux associations sportives.

Monsieur le Maire observe que, de manière intelligente, beaucoup d'associations proposent d'ores et déjà des tarifs adaptés quand il y a lieu. Une vraie vigilance est portée sur ce point, notamment par l'association « Dynamic » vis-à-vis des enfants qui fréquentent le Relais sévrien.

Il cède la parole à Madame GASBER-AAD.

Madame GASBER-AAD souhaite adresser ses remerciements à Madame PACREAU-LEDAIN et à Madame BURKEL pour toutes les actions menées par la Maison de la Famille à Sèvres et au-delà, l'association étant très sollicitée par les villes voisines. Elle observe que les deux précédents conseils d'administration de l'association ont alerté quant à la situation de la Maison de la Famille, du fait de difficultés au niveau de la direction et maintenant de la démission de la présidente, alors que durant son mandat de sept ans, les activités ont augmenté de 225 %. Les financements par subventions sont difficiles à obtenir, entre autres de la CAF, mais les demandes ne diminuent pas.

Madame GASBER-AAD pointe des difficultés importantes pour cette association qui lui paraît essentielle à Sèvres et de vraies inquiétudes sur ses capacités à perdurer, notamment au niveau de sa gouvernance et de sa stratégie de manière globale. La Mairie sera notamment impliquée pour trouver des candidats. Sans remettre en question les activités, Madame GASBER-AAD estime qu'une direction doit permettre de pérenniser les actions et leur financement.

Elle note qu'un groupe de parole en faveur de personnes victimes de violences a eu du mal à se tenir, car c'est un sujet difficile. Madame GASBER-AAD estime qu'il convient de continuer à soutenir plusieurs actions de l'association de manière globale, non seulement par le financement de la Mairie, mais aussi avec de la stratégie et de l'innovation pour éviter qu'elle cesse son activité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DECOUX.

Monsieur DECOUX rectifie les propos de Madame GASBER-AAD : le groupe de parole pour les femmes victimes de violences n'a pas eu lieu par manque de participants. L'offre a été proposée par l'association, mais, semble-t-il, dans un format peu approprié au public concerné. Il convient de trouver d'autres modalités pour cette offre.

Monsieur le Maire ajoute que l'assemblée au complet peut se féliciter de l'existence de la Maison de la Famille qui constitue un outil original dans toutes les villes environnantes, voire presque au niveau départemental. Sèvres lui alloue 130 000 euros de subvention annuelle pour assurer les services de soutien aux familles et aux jeunes. Il salue également la Maison de la colline qui fait aussi la fierté de la Ville. À ce titre, la Ville soutiendra toujours la Maison de la Famille.

Selon Monsieur le Maire, s'agissant des inquiétudes évoquées sur la gouvernance, il convient peut-être de soulager les bénévoles qui assurent la responsabilité de l'association et de transférer celle-ci vers des professionnels. En l'occurrence, il semble que la direction va prendre en charge des missions qui étaient auparavant dévolues à des bénévoles.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

VOIRIE – FUNÉRAIRE

5°) Dénomination de l'avenue Félix et Marie Bracquemond

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire rappelle qu'un article est paru dans le numéro d'avril 2021 du Sévrien, présentant Marie Bracquemond, une personnalité de Sèvres un peu méconnue. L'épouse de Félix Bracquemond était une personne talentueuse en matière de peinture. L'avenue ayant été refaite, s'agissant du réseau d'assainissement et de la voirie, la majorité municipale a interrogé ses habitants en avril sur l'ajout du prénom « Marie » à sa dénomination. Une majorité d'habitants ont souhaité l'adjonction du prénom « Marie » à celui de « Félix ». La Ville a adressé ensuite une deuxième consultation aux habitants sur le type de voie : avenue, impasse, villa... Une majorité d'habitants ont voté pour la conservation du type « avenue ».

Par conséquent, il est proposé de modifier le nom de l'avenue, qui deviendrait « Avenue Félix et Marie Bracquemond ». Cet ordre des prénoms est privilégié pour faciliter le changement au niveau des services postaux.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ fait part de son vote favorable. Elle répète sa question exprimée en commission sur la proportion de rues portant des noms masculins ou féminins.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER indique, de manière générale, les rues portent majoritairement des noms d'hommes et non de femmes.

Monsieur le Maire observe que ce sont les choix de l'époque. En l'absence d'autres interventions, il soumet la délibération au vote.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6°) Rétrocession de concessions funéraires

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT explique que la rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, appelé aussi « concessionnaire », à la céder, notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de volonté pour l'inhumation. Le concessionnaire propose à la commune de lui rétrocéder la concession, laquelle est libre d'accepter ou de refuser. L'offre répond à plusieurs critères précisés dans la délibération. La démarche doit être acceptée par le conseil municipal ou par le maire.

Un volet financier accompagne cette autorisation. Un prorata temporis à verser aux anciens concessionnaires a été calculé. La première concession, n°11930, a été acquise en 2012 pour une durée de 50 ans. La rétrocession est acceptée pour un montant de 1 162,16 euros. Pour la deuxième concession, n°13 477, le montant est de 1 804,12 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les modalités de calcul et de se prononcer sur les deux demandes de rétrocession.

Selon Monsieur le Maire, il est raisonnable d'autoriser une personne ayant déménagé de ne pas être enterrée à Sèvres.

En l'absence d'interventions, il soumet la délibération au vote.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION, FINANCES

7°) Approbation du contrat de développement Département - Ville 2022-2024

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur le Maire indique que ce contrat triennal serait le quatrième pour la Ville. Du point de vue historique de ces contrats, le fonctionnement est en relative stabilité : 1,383 million d'euros de 2013 à 2015, 1,450 million d'euros de 2016 à 2018, 1,460 million d'euros de 2019 à 2021 et 1,476 million d'euros pour la nouvelle période, soit une progression de 1,1 % par rapport au triennal précédent. Depuis 2013, la progression s'élève à 6,6 %.

L'investissement quant à lui s'élevait à 900 000 euros de 2013 à 2015, à 1,3 million d'euros de 2016 à 2018 et à 1,750 million d'euros de 2019 à 2021. Pour le contrat de 2022 à 2024, il s'établit à 4 538 280 euros. Ainsi le montant des investissements proposés par la Ville au Département, et donc la subvention départementale est multiplié par plus de deux fois et demie. Par rapport au premier contrat triennal, c'est une multiplication par cinq du montant de la subvention d'investissement proposée par le Département.

Le contrat recouvre cinq opérations :

- la rénovation des écoles Gambetta A et B pour un montant significatif, avec des objectifs assez clairs de réduction de la consommation énergétique. Le montant général s'élève à 3,784 millions d'euros. Le Département prend à sa charge 50 % de cette dépense de rénovation énergétique, soit 1 867 415 euros. Une cage d'ascenseur sera potentiellement mise en fonctionnement à Noël, puis la seconde en février avec les dernières huisseries à changer. Au-delà des huisseries, de la toiture et de la mise en accessibilité, il y a eu également la réfection complète du gymnase et la réfection du préau ;
- le projet de transformation des cours du groupe scolaire des écoles maternelle et élémentaire Cotton. Le montant prévisionnel s'élevait à 533 730 euros, dont le Département prendrait la moitié en charge ;
- l'établissement culturel de la Ville, le SEL. Des travaux importants sont prévus, à la fois de réfection des sièges cet été, de fermeture de la petite salle à côté de l'espace d'exposition avec l'installation de gradins rétractables, de rénovation énergétique et de réseaux sécurité incendie. Le Département est prêt à prendre à sa charge la moitié du montant conséquent ;
- l'espace dédié aux seniors. Il s'agit d'attribuer une salle dévolue aux activités pour les

seniors, plus lumineuse que le salon Saint-Omer actuellement utilisé, et située en centre-ville. Le Département prendra à sa charge la moitié de la dépense ;

- la création d'un nouvel espace culturel polyvalent à vocation musicale au 111 rue des Bruyères à Sèvres. La Ville s'inscrit dans une démarche « bâtiment durable francilien » qui est très volontariste sur la réduction de l'empreinte carbone de la construction. Afin de qualifier l'ambition portée en matière écologique, la Ville a reçu des structures agréées, recommandées par des experts. La médaille d'argent lui a été délivrée par la commission des bâtiments durables franciliens, notamment du fait de son choix d'être dans un espace biosourcé.

S'agissant du fonctionnement, la majorité du montant concerne les crèches (1,060 million d'euros) et la petite enfance (31 000 euros). Différents postes tels que les seniors, la culture et les sports sont également représentés.

Monsieur le Maire relève l'effort tout à fait significatif fait par la Ville et soutenu par le Département en matière d'investissement, notamment sur la transition écologique.

Il cède la parole à Monsieur MORON.

Dans le cadre de son premier mandat, Monsieur MORON souhaite savoir si les investissements présentés sur cette période de trois ans sont les seuls auxquels le Département participera et si tout autre investissement sera totalement financé par Sèvres, voire cofinancé par la Région.

Il s'enquiert ensuite de l'état d'avancement des travaux de l'espace musical. Compte tenu de l'investissement important, il demande si des projections existent, sur le nombre et le type de bénéficiaires de ce lieu.

Il souhaite enfin savoir si l'espace senior aura d'autres vocations, éventuellement pour accueillir des associations.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX se félicite de la hausse du soutien en investissement du Département. Il reste néanmoins au Conseil municipal à évaluer le plan. Monsieur DUPLEX note que son groupe ne comprend pas la logique de l'équipe municipale d'affectation de ce soutien.

D'un point de vue global, le principe de ces contrats devrait inciter la Ville à voir loin en matière d'investissement et à choisir parmi ses priorités. Sur le plan actuel, le financement s'oriente vers des décisions déjà actées par la commune et quasiment contraintes. Ainsi, il allège des postes budgétaires importants (40 % pour le projet Gambetta). En frais de fonctionnement, il s'agit de 70 % pour le soutien des réseaux d'assistantes.

Monsieur DUPLEX estime que le principe de ces aides devrait être d'aider la Ville à réaliser des programmes non encore actés ou difficiles à financer. Une telle affectation est prévue par le Département : biodiversité, économie circulaire, cohésion sociale et solidarité entre générations. Pour Monsieur DUPLEX, par les sommes ici fléchées, le plan manque de diversité. Les statistiques d'utilisation du département indiquent 25 % pour les subventions sportives et 25 % pour l'urbanisme. Le focus de Sèvres n'est pas le même et il est moins diversifié. La priorisation à long terme est donc insuffisante et insuffisamment diversifiée.

Monsieur DUPLEX fait état d'une exception, à savoir le soutien à l'espace culturel. Il s'agit selon lui d'un beau projet, même s'il ne répond pas à lui seul à l'ensemble des problématiques relatives aux jeunes. Il s'alarme néanmoins sur la somme annoncée pour ce bâtiment dans le contrat, à savoir 2,8 millions d'euros. Ce n'est pas la fourchette précédemment présentée, alors que les travaux n'ont pas encore commencé. Dans le précédent contrat 2019-2021, la Ville demandait déjà pour ce projet 480 000 euros, lequel s'établissait alors globalement à 1 million d'euros au lieu de 2,8 millions d'euros.

Monsieur DUPLEX estime que le Conseil a la responsabilité collective d'arrêter un projet qui part en dérive avant le début des travaux. Il entend l'exemplarité écologique du projet, mais elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix. De plus, d'un point de vue thermique, le projet suit la RT2012, ce qui ne générera pas des économies d'énergie optimales. Le biosourcé convient pour l'enveloppe, mais il est possible et nécessaire de faire mieux que la RT2012.

Selon Monsieur DUPLEX, encore une fois après le restaurant de la Manufacture, les aides du Département serviront à couvrir des dépassements budgétaires. De fait, 1,4 million d'euros sont demandés pour ce bâtiment au lieu de 480 000 euros au précédent contrat. Potentiellement, l'aide demandée au prochain contrat augmentera, du fait de dépassements budgétaires quasi attendus.

Pour ces raisons, à la fois sur la priorisation des projets et sur cette alerte forte sur le bâtiment culturel, Monsieur DUPLEX dit ne pas pouvoir s'associer à ce contrat.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER partage les propos de Monsieur DUPLEX. Elle dit avoir participé au vote sur le contrat de 2019. Le projet du 111 rue des Bruyères s'élevait alors à 1 234 000 euros HT. Il passe maintenant à 2 780 000 euros HT.

En termes d'information du Conseil municipal, Madame CANDELIER regrette que les conseillers n'aient pas une présentation en commission de ces projets d'aménagement et de construction au stade de l'APS et qu'ils les découvrent parfois avec la présentation du contrat. Une étude plus fine des projets pourrait susciter des remarques, voire des désaccords sur la programmation. Madame CANDELIER déplore que les commissions ne soient pas utilisées pour étudier certaines problématiques, avoir une vraie discussion et éventuellement inviter des intervenants externes pour exposer certains dossiers. Chacun y gagnerait.

S'agissant du fonctionnement du contrat, l'augmentation annoncée de 6,3 % par rapport au premier contrat est relativement faible. Compte tenu de l'inflation actuelle qui touche tout le monde, Madame CANDELIER souligne le risque d'une diminution du service rendu. Elle regrette le manque d'anticipation par le Département d'une hausse des dépenses de fonctionnement, laquelle est attendue, car cela signifie qu'aucun nouveau service ne sera mis en œuvre pour les Sévriens.

Monsieur le Maire précise qu'il a été délibéré en Conseil départemental le fait que, chaque année, le fonctionnement suivrait l'inflation avérée de l'année précédente. Il cède la parole à Madame PARPEX, en charge des seniors.

En réponse à Monsieur MORON, Madame PARPEX explique que l'espace seniors serait avant tout un lieu dédié aux seniors, un lieu chaleureux où les seniors seraient accueillis, où ils pourraient faire des ateliers, des jeux, des fêtes, prendre un café, écouter de la musique ensemble...

L'espace permettrait de créer un lien social entre eux ou de façon intergénérationnelle. Dans ce lieu, ils se sentiraient chez eux et il éviterait l'isolement dans lequel certains sont actuellement. L'espace senior permettrait aussi de faire une prévention et de surveiller ceux qui ne s'y rendent pas. Des horaires d'ouverture seront définis.

Monsieur le Maire ajoute que la subvention fléchée pour les seniors par le Département concerne l'accompagnement gérontologique, qui est donc cofinancé par le Département à hauteur de 64 725 euros pour les trois prochaines années. Pour la Ville, le coût de cet accompagnement gérontologique est de 146 000 euros sur trois ans. La part du Département s'élève donc à 44 % sur ce point.

Il mentionne par ailleurs que le reste des politiques de la Ville en faveur des seniors entraîne une dépense de fonctionnement sur trois ans de 1 850 000 euros.

Il cède la parole à Madame TEXIER pour préciser l'aide départementale sur le volet culturel.

Madame TEXIER explique qu'une subvention de 300 000 euros sera accordée à la Ville pour accompagner les actions selon deux axes principaux :

- les archives municipales avec la conservation des données, les registres, le service des archivages électroniques ; la médiation culturelle : ateliers pédagogiques créés auprès des écoles et les publications sur le site Internet de Sèvres et dans le Sévrien ;
- la médiathèque : elle enregistre 60 000 entrées, plus de 4 000 inscrits, plus de 120 000 documents empruntés. Elle mène différentes actions : la nuit de la lecture, le mois de l'illustration, etc. Elle participe également à toutes les actions globales de la Ville (cultures urbaines, la fête des lumières, les ateliers municipaux d'art plastique).

Madame TEXIER rappelle que les dépenses de fonctionnement de la Ville sur ces actions s'élèvent à près de 5 millions d'euros de 2022 à 2024.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BOMPAIRE, conseillère déléguée à la petite enfance.

Madame BOMPAIRE indique que les cinq établissements d'accueil de jeunes enfants de Sèvres permettent d'accueillir 283 enfants. La dépense de fonctionnement pour la Ville s'élève à 13 632 987 euros pour une période de trois ans, soit 16 057 euros la place par an. Dans le cadre du contrat avec le Département, la Ville reçoit une subvention de 1 060 173 euros pour la période 2022-2024, soit 353 391 euros par an.

Par ailleurs, le Relais petite enfance accueille 77 assistantes maternelles. Le fonctionnement de la Ville représente 234 514 euros sur trois ans. Le contrat Département Ville représente la somme de 31 725 euros de 2022 à 2024, soit 10 575 euros par an.

Monsieur le Maire répond ensuite aux différentes observations portées sur l'investissement. Il rappelle que le Département réalise actuellement un travail sur la Promenade des jardins à hauteur de 9 millions d'euros. À partir de 2023 et jusqu'en 2027, il va mener un travail sur l'échangeur du pont de Sèvres pour 70 millions d'euros. La rue de Ville-d'Avray va être refaite à partir de cet été pour un montant de 2 millions d'euros. La départementale RD910 va être refaite depuis la porte du Mail jusqu'à la frontière avec Chaville pour 25 millions d'euros.

Hormis ces dépenses d'investissement qui dépassent 100 millions d'euros, les seuls investissements du Département seront ceux mentionnés dans le contrat départemental. Monsieur le Maire n'est pas insatisfait des investissements réalisés par le Département à Sèvres.

Concernant l'espace seniors, il affirme qu'il sera dédié à 100 % pour les seniors, au moins dans un premier temps. La demande de salles de la part des associations est certes très forte, mais la Ville essaie d'y pourvoir, notamment par la rénovation de la galerie du Théâtre et par la création de 170 m² de surface supplémentaire durant le dernier contrat pour recevoir les associations. Monsieur le Maire précise que la Ville n'abandonnera pas cette dynamique de création de salles pour les associations.

Il indique que les travaux du 111 rue des Bruyères n'ont pas commencé. La commission d'appels d'offres s'est tenue cette semaine. Les travaux commenceront en janvier ou février prochain, les entreprises venant d'être retenues. L'espace actuel de ces locaux de répétition est utilisé par l'association Sum (Sèvres unité musique) pour 700 adhérents. L'association a deux dimensions :

- une école de musique qui représente 74 cours, 300 élèves et 10 750 heures d'enseignement annuel ;
- trois studios de répétition occupés 5 500 heures sur l'année par 200 musiciens (32 groupes en répétition hebdomadaire, 21 groupes en répétition ponctuelle, 80 musiciens en pratique individuelle).

L'équipement est actuellement très fortement sollicité. Il est principalement fréquenté par un public jeune. Compte tenu de l'état moyen de l'équipement, la Ville a décidé d'investir dans la reconstruction d'un nouvel équipement qui assurera à nouveau les trois studios de répétition, ainsi qu'un studio scène pour 120 spectateurs.

En réponse à Monsieur DUPLEX, Monsieur le Maire explique que les subventions du Département sont capées à hauteur de 50 % du montant total des investissements. Les opérations envisagées doivent être actées par la Ville et le Département les cofinancer à la seule condition que la Ville les finance. S'agissant du manque de diversité reproché des opérations, Monsieur le Maire affirme une ambition très forte au travers du contrat triennal : 47 % du montant porte sur les écoles (Gambetta, cours désimperméabilisées) et 49 % sur la culture (SEL, nouvel établissement culturel musical aux Bruyères). Il assume cette ambition. La culture n'est pas laissée pour compte et la Ville accompagne ses 1 800 enfants scolarisés dans ses différentes écoles. Il a donc été décidé de prioriser sur ces secteurs de politique municipale : la culture et les écoles, auxquelles s'ajoutent les seniors.

Monsieur le Maire souligne que la Ville ne souhaite pas agir comme le privé, où beaucoup d'opérations immobilières ou d'aménagement ne seront pas réalisées du fait de la triple crise. En effet, outre la tension qui est à déplorer sur les chaînes de production en matière de BTP, à la sortie de la période de Covid, la crise est aussi énergétique et liée à la raréfaction des matériaux notamment du fait de la situation en Ukraine. La crise s'impose à tout le monde. Si le privé, face aux augmentations des coûts des matériaux (bois, acier...), arrête l'avancement de ses projets, il est du rôle des puissances publiques, quelles qu'elles soient, de participer à soutenir l'activité, y compris du BTP, pour des politiques générales et d'intérêt public (jeunes, culture...).

Monsieur le Maire reconnaît que les coûts ont effectivement augmenté sur le projet du 111 rue des Bruyères. Il rappelle que, dans le PPI 2018, 1 600 000 euros étaient prévus sur cet équipement. À ce jour, le projet s'élève à 2 780 000 euros. Selon lui, la moitié de cette hausse est du fait de la conjoncture, notamment de la flambée des coûts des matériaux. Il estime que beaucoup ne suivront pas du fait de la hausse de 20 à 30 % sur les opérations de promotion immobilière ou de BTP. La majorité municipale quant à elle, considérant sa jeunesse et sa culture comme prioritaires, poursuit son projet.

L'autre moitié de la hausse est due à la volonté politique d'avoir un bâtiment avec une empreinte carbone faible. C'est un choix. La majorité municipale s'est décidée pour une structure poteaux/poutres en bois lamellé-collé, un mur de façade et un cloisonnement en ossature bois, une toiture en panneaux à ossature bois, une isolation en laine de bois généralisée sur le projet. Cette volonté d'une empreinte carbone faible a un coût ; la majorité municipale assume le coût de la transition écologique.

Monsieur le Maire affirme que la hausse est soutenable. À la différence du privé, la Ville poursuit son projet, considérant que la jeunesse et la culture sont prioritaires. Par ailleurs, la volonté politique d'avoir un bâtiment avec une faible empreinte carbone est reconnue par la commission des bâtiments durables franciliens, par l'obtention pour ce futur bâtiment du niveau II pour le label réglementaire « bâtiment biosourcé », dont les exigences sont définies par le ministère de l'Environnement. Enfin, la réglementation RT2012 s'applique seulement aux logements et non aux bâtiments publics.

Monsieur le Maire se dit fier des projets que la Ville portera les prochaines années, car ils apporteront un meilleur confort pour les jeunes enfants scolarisés et une meilleure qualité d'école pour la jeunesse qui s'intéresse à la musique et qui souhaite la pratiquer dans des conditions plus décentes qu'actuellement.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°7 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : M. DUPLEX et 5 abstentions : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF, Mme GASBER-AAD, M. MORON.

8°) Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX indique que la décision modificative touche la section de fonctionnement et n'impacte pas la section d'investissement. Elle concerne divers ajustements sur le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) et le Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) liés à la hausse du point d'indice pour la rémunération, sur les charges de copropriété et sur la mise en place de biodéchets pour les cantines. En recettes, elle concerne un ajustement de fiscalité et de DGF.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER demande à quelle contribution fiscale se rapporte la somme d'environ 305 000 euros de plus que prévu. Par ailleurs, elle souhaite avoir des explications sur certains retraits de crédits sur des lignes concernant l'enfance et la jeunesse. Elle cite les sommes de 15 000 euros en moins sur les classes de découverte, 19 000 euros en moins sur les crédits d'étude et 10 000 euros en moins sur l'organisation des ateliers du temps du midi.

Monsieur DECOUX ne connaît pas le détail de la fiscalité, mais l'ajustement fait suite aux notifications reçues par la Ville. Les baisses de dépenses concernent des ajustements classiques de fin d'année en fonction de ce qui est constaté. Ce ne sont pas des suppressions d'activités ou de services.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité avec 4 votes contre : M. DUPLEX Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, M. JAFF et 1 abstention : Mme GASBERAAD. Mme RUSSO-MARIE et Mme VAN WENT (pouvoir à Mme RUSSO-MARIE) ne prennent pas part au vote.

9°) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 - Passage au référentiel M57

Rapporteur : Monsieur HAZARD

Il est proposé par le législateur d'adopter une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable dénommée M57, au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2024. Il convient de délibérer pour décider de l'adoption de cette nomenclature. À l'instar de la Ville de Chaville, Sèvres propose d'adopter la nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023 puisqu'il est possible d'anticiper. La trésorerie a émis un avis favorable et les administrations communales sont prêtes.

Monsieur le Maire souhaite apporter une correction à la délibération : dans l'article 1, il convient de lire « les budgets » de la commune de Sèvres, soit le budget principal et son budget annexe. Ultérieurement, seront votés à la fois un règlement budgétaire et financier qui s'appliquera avec la nouvelle nomenclature M57 et des facilités de gestion qu'elle propose pour les collectivités. Elles sont de deux ordres : la fongibilité des fonds et la possibilité de voter des chapitres de dépenses imprévues. Lors des prochains conseils municipaux, les délibérations à prendre sur les amortissements, la convention à passer avec l'État, etc. se baseront sur la M57.

Pour le jour, il convient de voter le principe de la nouvelle nomenclature. Elle s'impose à la Ville au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Il est proposé de l'adopter au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER observe que de nombreuses collectivités anticipent l'adoption de cette nouvelle nomenclature pour le 1^{er} janvier 2023 en activant le droit d'option qui est ouvert. Certaines communes plus importantes l'ont déjà adoptée depuis quelques années.

Selon Madame CANDELIER, la nouvelle norme budgétaire va permettre à la collectivité de mettre en œuvre une gestion pluriannuelle des crédits et, donc, d'avoir une vision à moyen et long terme des engagements budgétaires. Pour le groupe d'opposition, c'est un point positif en termes de transparence de l'information. Ainsi, le budget ne prévoira pas la dépense pour le seul exercice en cours, grâce aux autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Madame CANDELIER note que le Conseil reçoit moins d'informations sur le plan pluriannuel d'investissement que lors des années précédentes. Dorénavant, il y aura de fait l'obligation d'un plan pluriannuel d'investissement, qui pourra être suivi d'année en année grâce à la nouvelle nomenclature M57.

S'agissant du budget primitif 2023, Madame CANDELIER souhaite ensuite savoir s'il est

prévu de présenter un budget en M57, qui permettra de comparer avec le BP N-1. Par ailleurs, la M57 doit être accompagnée de l'adoption d'un règlement budgétaire et financier qui doit être adopté avant le BP. Madame CANDELIER demande quand le Conseil sera saisi de ce règlement budgétaire et financier. Enfin, elle espère avoir communication du plan pluriannuel d'investissement.

Au nom de son groupe, Madame CANDELIER salue l'engagement et le travail du service finances de la Ville et de l'ensemble des services pour le passage à la M57, lequel génère beaucoup de travail et n'est pas simple, les textes évoluant rapidement et fréquemment.

Monsieur le Maire indique que le règlement financier et budgétaire sera adopté avant le budget. S'agissant de la comparaison de budget M14 à budget M57, il n'est pas en mesure de répondre du point de vue technique. Le PPI sera communiqué avec l'adoption du budget 2023. D'ores et déjà, au travers du contrat départemental adopté ce soir, certaines dépenses importantes se dessinent sur la période 2022-2024. Elles seront plus précises lors du débat d'orientation budgétaire et lors de l'adoption du budget principal 2023.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

10°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS

Monsieur SCIBERRAS indique que la première modification permet une promotion, une création d'emploi aux archives et une suppression associée. Par ailleurs, quatre recrutements sont prévus et trois postes sont supprimés en conséquence. Par conséquent, le nombre d'emplois à la Ville augmente d'une unité.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER comprend que la promotion concerne l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine promu aux archives. Elle s'interroge sur cette promotion du point de vue salarial, puisque l'emploi d'assistant a un indice brut terminal à 597 et, s'il est promu en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AP2), l'indice brut terminal est de 486.

Monsieur SCIBERRAS explique que l'agent contractuel a réussi un concours, qui lui permet dorénavant d'occuper un emploi de titulaire. La titularisation à la suite de la réussite d'un concours est souvent perçue comme une promotion.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11°) Compte rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame CANDELIER se réfère à la décision n°2022/031 relative à l'autorisation pour solliciter auprès du SIGEIF la subvention d'investissement concernant la réalisation d'études thermiques sur dix-sept bâtiments communaux de la Ville de Sèvres. Elle s'étonne de voir les écoles élémentaires Gambetta A et B figurer parmi ces bâtiments où des travaux sont en cours. Elle demande si la Ville demande au SIGEIF une subvention pour réaliser une étude thermique alors que la rénovation est en cours.

Monsieur le Maire répond que l'étude est peut-être préalable aux travaux. Dans le cadre du schéma énergétique et du décret tertiaire, et ce pour le 30 septembre dernier, la Ville devait inscrire des montants dans une base nationale. Par conséquent, elle devait renseigner l'information pour les écoles Gambetta A et B.

Madame CANDELIER réplique qu'il s'agit de demander une subvention auprès du SIGEIF pour cofinancer des études thermiques et non d'inscrire les engagements de la Ville sur une base dédiée.

Madame TEXIER souligne la possibilité de réaliser une étude sur la qualité thermique du bâtiment, puisqu'il compte parmi ceux qui doivent être examinés dans le cadre du décret tertiaire.

Madame CANDELIER espère que l'étude a été menée avant de commencer les travaux de rénovation.

Madame TEXIER indique que l'étude sera effective quand le bâtiment sera livré.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Le Conseil municipal prend acte.

*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER pour une première question orale.

Madame CANDELIER en donne lecture :

« Le Centre technique des industries de la fonderie (CTIF) est implanté depuis les années 1940 à Sèvres au 44 avenue de la division du Général Leclerc. Ce centre est un établissement d'utilité publique qui abrite des activités de recherche sur la métallurgie, ainsi qu'une école de formation.

Nous avons appris que le CTIF allait fusionner au 1^{er} janvier 2023 avec un autre centre technique. Cette fusion entraîne la disparition d'une centaine d'emplois à Sèvres. Elle entraîne aussi la désaffectation de plusieurs bâtiments qui occupent aujourd'hui une parcelle de plus de 17 000 m². Des actions de dépollution devront être menées pour que le site puisse ensuite être vendu.

Le PLU actuel indique que la propriété du CTIF est en zone UAE destinée à accueillir des activités économiques ou des équipements. Il nous semble intéressant, vu la localisation de cette

parcelle, de prévoir dans le futur PLUI de conserver sa vocation d'accueil d'activité économique. Il nous paraît également intéressant que la Ville ou GPSO puisse conserver la maîtrise du foncier en utilisant le droit de préemption.

Avez-vous l'intention dans le futur PLUI de conserver un zonage favorable à l'implantation d'activités économiques sur cette parcelle ? Avez-vous l'intention d'utiliser le droit de préemption sur cette parcelle ? »

Monsieur le Maire souhaite d'abord préciser le contexte. Le centre technique des industries de la fonderie (CTIF) occupe une superficie de 17 107 m² au 44 avenue de la division Leclerc. Il y est implanté depuis 1971 et compte une centaine de collaborateurs répartis entre ce site et Saint-Didier-au-Mont-d'Or près de Lyon. Le CTIF est une référence en métallurgie et transformation des métaux depuis 77 ans. Il est placé sous la tutelle de l'État et administré par un conseil d'administration, dont les membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'industrie. Il fait partie du réseau des centres techniques industriels.

En 2019, ce centre technique a signé des contrats d'objectif et de performance pour la période 2020-2023 sous l'égide du ministère de l'Économie avec un autre centre technique, celui des industries mécaniques, qui est le centre d'expertise mécanique français. Ces contrats prévoyaient des rapprochements entre les deux centres.

Le Centre technique des industries mécaniques rassemble 700 personnes et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. À l'automne 2021, les deux centres sont officiellement devenus centres associés. En juillet dernier, le CTIF de Sèvres a finalisé le recentrage de ses activités sur son cœur de métier, à savoir la fonderie, la forge et la métallurgie. Il a cédé son activité historique de thermique domestique.

Les deux centres ont depuis annoncé la mise en œuvre d'un plan de fusion. Une gouvernance temporaire a été mise en place au début de l'année 2022. La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2023.

À la suite des annonces d'un éventuel départ par les représentants du personnel fin septembre, puis par la presse le Parisien le 14 octobre, Monsieur le Maire a souhaité recevoir la direction du Centre technique des industries mécaniques, le 10 novembre, et les représentants du personnel le 22 novembre. Aucune information très précise sur un départ de Sèvres n'a été obtenue, mais la Ville se doit de maîtriser, dans tous les cas de figure, le devenir urbain de ce site.

Dans ce contexte, les actions suivantes ont été menées. D'abord, la Ville avait déjà anticipé dans le cadre de la révision de son PLU en 2015 le caractère particulier de ce site et elle avait instauré un périmètre d'attente de projet d'aménagement global. Au vu des dernières informations, la Ville s'est rapprochée de GPSO, compétent depuis 2016 en matière de droit de préemption et d'aménagement, et également de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, l'EPFIF. Monsieur le Maire rappelle que cet établissement agit au service des collectivités d'Île-de-France pour réaliser notamment le portage foncier, les études préalables, sans réaliser de bénéfices ni de rémunérations.

Afin d'assurer à la fois une veille foncière et une maîtrise publique de l'avenir de ce site, Monsieur le Maire annonce que la majorité municipale proposera au prochain Conseil municipal de décembre de missionner l'Établissement public foncier d'Île-de-France avec la signature d'une convention d'intervention foncière et de revoir la délégation du droit de préemption urbain pour la déléguer sur ce site à l'EPFIF.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX pour une deuxième question orale.

Monsieur DUPLEX en donne lecture :

« Depuis fin 2018, une association appelée la Fresque du climat œuvre pour embarquer l'ensemble des individus et toutes les organisations dans la transition énergétique en permettant la diffusion rapide et compréhensible partagée du défi que représente le changement climatique. En janvier 2022, on compte déjà 300 000 personnes « fresquées » en France. Avec une dynamique très forte puisque le nombre double tous les cinq mois, 1 million est espéré fin 2022.

L'efficacité de cet outil n'est plus à démontrer. C'est un outil pédagogique. Sa licence d'utilisation facilite sa diffusion. Dans le cadre du mandat climat, le dispositif clé en main est à destination des mandataires locaux et nationaux. 366 élus locaux et nationaux ont participé à un atelier en 2021 au cours de 40 événements. À l'échelle nationale dans le contexte de l'élaboration du vote de la loi « Climat et résilience », l'ensemble des parlementaires ont été invités à participer à la Fresque du climat. Au total, 25 parlementaires et 40 attachés parlementaires ont participé à ces ateliers organisés entre mars et avril 2021. Au total, près de 3 200 élus ont été formés en France.

Nous vous proposons que 100 % des élus de notre Conseil municipal soient fresqués et participent à un atelier de la Fresque du climat. Les ateliers regroupent entre dix et quatorze personnes, soit trois ateliers pour nous. Pour l'animation, l'association la Fresque du climat propose un prix de 1 000 euros pour l'intervention d'un animateur ou d'une animatrice. C'est le premier vœu.

Au-delà, nous proposerions bien que Sèvres se fixe comme ambition de faire participer l'ensemble du personnel communal à un atelier de la Fresque d'ici 2024 en tenant compte du fait que les premiers ateliers permettent en général de trouver des formateurs qui, au sein de l'équipe municipale, deviendraient animateurs. Cela ne créerait pas de charges au-delà des premiers ateliers.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BEAUREPAIRE, conseiller délégué au développement durable.

Monsieur BEAUREPAIRE indique que Madame CANDELIER, du groupe « Sèvres en transition », a elle-même participé à un atelier organisé par la Ville à l'attention de tous les élus et tous les agents dans le cadre de la démarche de la Fresque du climat. C'était le 28 juin dernier, lors du buffet campagnard offert aux agents et aux élus. Les élus qui ont voulu participer à cet événement ont alors pu participer à la « Fresque Quizz », qui est un format court de la Fresque du climat, permettant de créer la discussion autour des enjeux climat.

Ce même jour, la Ville inaugurait avec les élus présents le nouveau potager de l'Hôtel de Ville qui permet aux agents et aux élus de se retrouver au sein d'un espace où sont développées des activités de jardinage alliant pédagogie, respect de l'environnement et renforcement du lien social.

Un autre atelier Fresque du climat a été organisé avec succès pour les Sévriens le 24 septembre dernier lors du Village de développement durable qui avait lieu à la Roseraie. À l'initiative de Madame FLAMANT, il est prévu d'organiser lors du prochain séminaire de la majorité municipale un atelier de la Fresque de trois heures avec le concours gratuit de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de GPSO, elle-même formée par l'association Fresque du climat.

Monsieur BEAUREPAIRE note toutefois la proposition de Monsieur DUPLEX. Elle sera étudiée.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON pour une troisième question orale.

Monsieur MORON en donne lecture :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre dernier Conseil municipal du 29 septembre 2022 incluait au point 4 une communication relative à la situation de la commune face à la crise de l'énergie. Cette communication était essentiellement portée sur les quelques nouvelles mesures prises par la Ville pour réduire sa consommation énergétique à court terme, ainsi qu'un rappel des actions engagées depuis quelques années, essentiellement sous la pression réglementaire.

Puisqu'il s'agissait de nous présenter la situation de la commune face à la crise énergétique actuelle et à venir, une information prospective aurait été utile. Quel impact pourrait avoir la hausse des coûts de l'énergie sur le budget municipal ? L'économie de 10 % visée par ces mesures – j'ai découvert le 10 % dans le Sévrien – sera-t-elle suffisante ?

La crise énergétique est là pour durer et nous met face à un défi inédit. La municipalité ne peut se contenter d'y répondre avec des mesures de simple réduction d'éclairage ou de chauffage qui sont par essence limitées – jusqu'où pourrions-nous baisser l'éclairage et le chauffage public ? – et qui pèsent principalement sur les usagers.

La Ville de Sèvres ne peut pas non plus se contenter d'agiter la perspective de travaux sans en donner la pleine justification. Elle doit établir rapidement un plan d'action clair à la hauteur des enjeux avec la ferme volonté de réduire notre consommation énergétique sur le long terme, comme celle d'ailleurs d'atténuer notre empreinte et d'adapter la ville au réchauffement climatique.

La gravité de la situation dépasse les clivages politiques. Pourquoi ne pas créer un organe de travail qui associe tous les groupes d'élus, les services de la Ville concernés, des experts, voire des représentants de la population dans des conditions à définir avec pour mission de contribuer à la conception d'un tel plan ? Merci. »

Monsieur le Maire cède la parole Madame FLAMANT, maire adjointe chargée de la transition écologique.

Madame FLAMANT conclut de la question de Monsieur MORON, qui s'apparente selon elle à une forme de réquisitoire, qu'il n'a pas été très attentif lors de la dernière séance du Conseil municipal pour caricaturer ainsi son intervention et en faire « quelques nouvelles mesures prises à court terme sous une pseudopression réglementaire ».

Elle note qu'il peut considérer « comme de simples réductions d'éclairage ou de chauffage » les projets qui ont été présentés par Monsieur le Maire ce jour, à propos du contrat de développement Département-Ville, notamment la construction au 111 rue des Bruyères d'un nouveau bâtiment économe en ressources et biosourcé ou la rénovation des écoles Gambetta A et B avec des gains de consommation de chaleur de plus de 50 % et de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Madame FLAMANT rappelle que la Ville a lancé un schéma directeur énergétique. Alors que la Ville a une obligation de 40 % de réduction des consommations d'énergie finales dans les bâtiments municipaux pour 2030, les audits menés ont révélé un gain d'ores et déjà réalisé par les actions de quasiment la moitié de cet objectif. Il reste environ 25 % à réaliser.

Les audits réalisés sur l'ensemble des constructions de la Ville ont permis de déterminer les gisements d'économie et de classer les travaux à réaliser en fonction de leur meilleur intérêt pour les économies d'énergie. À ce sujet, les professionnels considèrent que les actions de sobriété peuvent

apporter une contribution importante et rapide à la baisse des consommations et contribuer ainsi à la maîtrise des budgets dans les années à venir.

Un certain nombre de travaux ont déjà débuté aux Postillons, à Gambetta, à Cotton. Avant de présenter les prochaines actions et leur calendrier, la majorité municipale est en train de les planifier, car au vu de leur ambition, cela va nécessiter des fermetures et cela aura un impact important sur les utilisateurs. Il convient donc de les programmer de la façon la moins pénible pour les Sévriens.

L'impact de l'énergie sur le budget, Madame FLAMANT répète que la Ville se fournit en énergie par l'intermédiaire des syndicats SIPPEREC et SIGEIF et de contrats communs qui lui ont garanti des prix intéressants. Pour 2023, à ce jour, l'ensemble des volumes d'approvisionnement ne sont pas encore couverts ; les prix définitifs ne seront connus que début 2023.

Monsieur le Maire annonce la date du 15 décembre à 18 heures pour le prochain Conseil municipal.

La séance est levée le 24 novembre 2022 à 20 heures.

Procès-verbal, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

Le secrétaire de séance
M. Thierno-B NDIAYE



Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine